



Genève, 3 juillet 1998

N° 251-8

Colloque sur le commerce et le financement des télécommunications pour l'Asie et le Pacifique – Rapport final New Delhi (Inde), novembre 1997



Le Rapport final (Volumes I et II) est le résumé du Colloque sur le commerce et le financement des télécommunications pour l'Asie et le Pacifique, organisé par le Bureau de développement des télécommunications du 3 au 5 novembre 1997 à New Delhi (Inde). Deux cent soixante-quinze délégués de 28 pays y ont participé. Il s'agissait d'examiner au niveau régional, avec tous les partenaires potentiels, la question essentielle du financement du développement des télécommunications dans chaque région et les aspects connexes des télécommunications.

Date de publication:	Juillet 1998
Langue:	Seulement anglais
Pages:	Volume I (environ 50) Volume II (environ 500)
Format:	A4 (21 × 29,7 cm)
Numéro d'article:	Volume I: 13283 Volume II: 13284
Numéro ISBN:	Volume I: 92-61-07151-1 Volume II: 92-61-07441-3
Prix en francs suisses: <i>(Volume I)</i>	Prix catalogue: 18.– Etats Membres et Membres des Secteurs: 16.– Pays les moins avancés: 4.–
Prix en francs suisses: <i>(Volume II)</i>	Prix catalogue: 86.– Etats Membres et Membres des Secteurs: 73.– Pays les moins avancés: 17.–

Colloque sur le commerce et le financement des télécommunications pour l'Asie et le Pacifique – Rapport final New Delhi (Inde), novembre 1997

Il s'agissait d'examiner au niveau régional, avec tous les partenaires potentiels, la question essentielle du financement du développement des télécommunications dans chaque région et les aspects connexes des télécommunications. Ce Colloque a été l'occasion de stimuler le développement de l'infrastructure des télécommunications dans la Région Asie-Pacifique et d'encourager la libéralisation du secteur des télécommunications dans le cadre d'accords réglementaires et institutionnels propres à faciliter l'arrivée de nouveaux opérateurs de télécommunication. Le Volume I comprend le message du Directeur du BDT, un résumé des conclusions et des recommandations, le programme et la liste des participants. Le Volume II comprend les résumés et les exposés.

Investissements consacrés aux télécommunications et commerce des télécommunications

Relations entre les investissements consacrés aux télécommunications et le commerce des télécommunications et incidences sur le développement économique des pays d'Asie et du Pacifique.

Influence des technologies nouvelles sur le commerce des télécommunications dans les pays d'Asie et du Pacifique. Enseignements tirés de l'expérience passée et perspectives.

Accords internationaux régissant le commerce des services de télécommunication (par exemple Accord général sur le commerce des services et Accord sur les technologies de l'information) et incidences, en particulier, sur le secteur des télécommunications.

Politiques tarifaires, taxes d'interconnexion, partage des recettes.

Taxes internationales de répartition et de règlement.

Service universel

Définition du service universel.

Service universel/accès universel dans un contexte essentiellement rural.

Rôle des technologies nouvelles.

Méthodes de financement du service universel:

- Expérience au niveau mondial.
- Expérience des pays d'Asie et du Pacifique.

Développement des investissements et commerce des services de télécommunication

Facteurs ayant une influence sur les investissements publics et privés consacrés aux télécommunications.

Réforme institutionnelle nécessaire pour encourager l'investissement et l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications.

Enseignements tirés des réussites et des échecs des pays d'Asie et du Pacifique (études de cas).

Position du secteur privé: projets financés par le secteur privé dans la Région.

Mécanisme concret de mise en œuvre de nouvelles propositions, d'accords bilatéraux et multilatéraux.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

■ Prix

Les prix annoncés dans le catalogue, y compris les listes annexes des Recommandations UIT-R et UIT-T et les avis de publication, distribués gratuitement et visibles sur le WEB à l'adresse <http://www.itu.int/publications>, sont exprimés en francs suisses (CHF), et peuvent être modifiés sans préavis. Une remise de 15% est accordée aux Etats Membres et aux Membres des Secteurs participant aux travaux de l'UIT. Les Administrations des pays les moins avancés bénéficient d'une remise de 80%.

Tous renseignements supplémentaires relatifs aux CD-ROM, aux Recommandations en ligne et à la Librairie électronique de l'UIT sont disponibles dans le Catalogue des publications et ses annexes (Listes des Recommandations UIT-R et UIT-T).

■ Mode de paiement

Toutes les publications sont payables à la commande:

- a) par carte de crédit (American Express, Eurocard/Mastercard ou Visa);
- b) par virement bancaire à la Société de Banque Suisse, Genève, au compte n° C8-765.565.0;
- c) par chèque payable à l'UIT;
- d) par mandat postal international;
- e) par virement au compte de chèques postaux de l'UIT: Genève 12-50-3 (pour la Suisse);
- f) par bons de livres UNESCO.

On peut également faire usage de chèques libellés dans d'autres monnaies librement convertibles en francs suisses, à condition que la conversion du chèque permette de couvrir le montant de l'achat au prix fixé en francs suisses. L'UIT n'accepte pas l'accréditif comme moyen de paiement.

■ Envoi

Les prix catalogue comprennent les frais d'envoi par voie postale économique ou par le mode de transport qui est le plus favorable à l'UIT. Sur demande, l'envoi peut être fait par l'un des moyens suivants: avion (en exprès ou recommandé), EMS, Federal Express, TNT, valise diplomatique. Les montants estimés des taxes d'envoi prioritaire sont inclus, sur demande, dans les devis. Les droits de douane et autres taxes ou redevances liés à l'importation de marchandises ne sont pas pris en charge par l'UIT.

■ Retour des publications

Le retour d'une publication motivé par un défaut dans ladite publication donne exclusivement lieu à un échange, et les frais consécutifs à cet échange sont pris en charge par l'UIT. Tout retour de publication doit intervenir dans les deux (2) mois qui suivent la date d'expédition de la publication au client, et avec l'accord préalable de l'UIT. Un montant minimum de cinquante francs suisses (CHF 50.-) est normalement facturé par l'UIT au client pour la remise de la publication en stock.

Ces conditions générales sont applicables sous réserve, pour les publications électroniques (CD-ROM et En ligne), des dispositions spécifiques dérogatoires contenues dans les accords de licences. La passation d'une commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Aucune des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut être interprétée comme constituant une dérogation ou une renonciation aux privilèges, immunités et facilités dont jouit l'UIT conformément aux accords internationaux qui lui sont applicables, en particulier à l'Accord de siège conclu avec le Conseil fédéral suisse le 22 juillet 1971, ainsi qu'à la Loi suisse et à toute autre loi nationale applicable.

**Les commandes ne sont pas acceptées par téléphone.
Veuillez les envoyer par télécopie ou par courrier électronique.**

